



BIBLIOTHÈQUES DE LA RÉGION BRUXELLES CAPITALE

RÈGLEMENT RÉGIONAL

and they were close at home; by struggling
were patient in their greater hope; by
was rich. In almshouse, hospital, and
every refuge, where vain man in his little
had not made fast the door, and barred
he left his b... and taught Scrooge



night, if it w... a night; but Scrooge
of this, because the Christmas Holidays
condensed into the space of time they
It was strange, too, that while Scrooge

He leaped as he spoke, and simultaneous
gay voice of Peter.

'Are you ready, boys?'

'Aye, aye,' from various parts of the la
'Then lam into the pirates.'

The fight was short and sharp. First to
John, who gallantly climbed into the boat a
There was a fierce struggle, in which the
from the pirate's grasp. He wriggled over
leapt after him. The dinghy drifted away.

Here and there a head bobbed up in
there was a flash of steel, followed by a c
In the confusion some struck at their own
screw of Smee got Tootles in the fourth
himself poked in turn by Curly. Farther
Starkey was pressing Slightly and the twi

Where all this time was Peter? He was
game.

The others were all brave boys, and th
blamed for backing from the pirate captai
made a circle of dead water round him, f
fled like affrighted fishes.

But there was one who did not fear him
prepared to enter that circle.

Strangely, it was not in the water that

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES

----- Centre -----

Adolphe Max Rue des Éburons 11 - 1000 Bruxelles 02 230 52 78
bib.amax@brucity.education

L, Me, J, V :13h-18h
S :9h- 12h

Bruegel

Rue Haute 245 - 1000 Bruxelles
02 512 88 64
bib.bre@brucity.education
L :12h-18h
Ma, Me, V :13h-18h
1er S du mois :9h-12h

Service Open+

Accès aux locaux jusque 22h et de 9h à 22h les week-ends et jours fériés (sur inscription)

Charles Janssen

Bd Emile Jacqmain 62 - 1000 Bruxelles
02 219 14 07
charles.janssen@brucity.education
L, Ma, Me :10-18h
J, V :13h-18h

Riches Claires

Rue des Riches Claires 24 - 1000 Bruxelles
02 548 26 10
bp1@brucity.education

Jeunesse

L-V :13h-18h
S :9h-15h

Adultes

L, Ma:12h-18h
Me-V :10h-18h
S :9h-15h

----- Nord -----

Fernand Brunfaut (Cité Modèle)

Cité Modèle 23.1 - 1020 Bruxelles
02 479 90 38
bib.cm@brucity.education
Ma-V :13h-18h
S :9h-12h

Haren

Rue de la Paroisse 34 - 1130 Bruxelles
02 247 21 45
bib.haren@brucity.education
L :15h-18h
Ma :9h-13h
Me, J :14h-18h

Laeken Bd Emile Bockstael 246 - 1020 Bruxelles 02 279 37 90
bp2@brucity.education

Jeunesse

L :14h-19h
Ma, J, V :14h-18h
Me :12h30-18h
S :9h-12h

Adultes

L :14h-19h
Ma, J, V :10h-13h & 14h-18h
Me :12h30-18h
S :9h-12h

Mutsaard

Rue Gustave Demanet 82 - 1020 Bruxelles
02 263 21 95
bib.mu@brucity.education
Me, V :12h30-18h
S :9h-12h

Neder-over-Heembeek

Rue F. Vekemans 63-65 - 1120 Bruxelles
02 266 82 30
bib.noh@brucity.education
L :13h à 18h
Ma, Me, V :9h-12h & 13h-18h
S :9h-12h

----- Spécialisées -----

Bibliothèque artistique

Rue du Midi 144 - 1000 Bruxelles
02 506 10 35
bib.aca@brucity.education

L, Ma, J :9h30-18h
Me :9h30-13h
V :9h30-16h

Bib. des Métiers d'Art et des Techniques (BIMA)

Bd de l'Abattoir 50 - 1000 Bruxelles
02 279 52 80
bima@brucity.education

L, Ma, J :10h-13h & 14h-19h
Me :10h-13h & 14h-17h

Élisabeth Carter

(Bib. pédagogique et d'animation)

Bd Maurice Lemonnier 122 - 1000 Bruxelles
02 279 59 47
bib.pedagogique@brucity.education

L :9h30-12h & 13h-18h
Ma :9h30-12h & 13h-17h30
Me :9h30-12h & 13h-17h
J :9h30-12h
V :9h30-12h & 13h-16h

Ludobox - Ludothèque

Bd Emile Bockstael 122 - 1020 Bruxelles
02 279 20 39
ludobox@brucity.education

Ma, V :14h-18h
Me :12h-18h
S :9h-16h

BDthèque - Brand Whitlock

Rue Sainte-Anne 10 - 1000 Bruxelles
02 513 09 66
brand.whitlock@brucity.education
Ma-V :12h30-18h
S :9h-12h

Espace Césaire

Coopération éducation culture

Rue du Grand Hospice 7 (local A17)
1000 Bruxelles
0470 05 32 36
info@cec-ong.org
L-V :10h-17h30

Espace Magh - Bibliothèque El Baroudi

Rue du Poinçon 17 - 1000 Bruxelles
02 274 05 10
www.espacemagh.be
Sur rendez-vous

Club de jeunesse des Tanneurs

Rue des Tanneurs 17 - 1000 Bruxelles
02 511 08 46
www.clubdejeunesse.be

S'INSCRIRE À LA BIBLIOTHÈQUE



Tout le monde peut s'inscrire **gratuitement**.

Un document d'identité avec son nom, son prénom et sa date de naissance est nécessaire pour s'inscrire (carte d'identité, passeport, permis de conduire...).

Les données enregistrées sont partagées entre les bibliothèques de la Région Bruxelles-Capitale.

Vous avez déménagé ou vous avez changé de numéro de téléphone ou d'adresse e-mail ?

Prévenez votre bibliothèque !

LE BIBLIOPASS



Le Bibliopass est individuel et chacun·e est responsable de son utilisation.

La présentation du Bibliopass (physique ou via application) est une condition nécessaire pour emprunter.

Votre Bibliopass ne fonctionne pas ?

Il est peut-être endommagé ou bloqué. Quelle que soit la raison, un·e bibliothécaire est là pour vous aider.

ACCÈS AUX SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE



Il n'est pas nécessaire d'être inscrit·e pour entrer dans la bibliothèque et y « séjourner » (lecture de revues, étude et/ou utilisation de son PC privé, etc.) L'accès des bibliothèques est interdit à toute personne qui, par son comportement ou sa tenue (incorrection, bruit, violence physique ou verbale, acte délictueux), entraîne une gêne pour les autres usagers ou le personnel. Quand l'usager entre dans la bibliothèque ou ludothèque, il marque automatiquement son accord au ROI.

ACCÈS À UN ORDINATEUR RELIÉ À INTERNET



La présentation d'un Bibliopass est nécessaire pour utiliser un ordinateur. Les ordinateurs reliés à Internet sont accessibles à partir de 12 ans. Les moins de 12 ans peuvent y avoir accès uniquement en cas de travail scolaire.

EMPRUNTER UN LIVRE, UN CD/DVD OU UNE LISEUSE



- Le prêt est de **4 semaines**.
- Le nombre maximal de documents est de **15 par bibliothèque**.
- L'usager ne peut emprunter qu'un seul exemplaire du même titre à la fois.
- Chacun·e est responsable de ses emprunts.
- Le prêt **en section adultes** est autorisé **à partir de 12 ans**.

PROLONGER LE PRÊT



Vous pouvez prolonger avec votre Bibliopass :

- sur le portail des bibliothèques biblio.brussels
- par téléphone
- par e-mail
- directement en bibliothèque

Vous pouvez prolonger une fois de 4 semaines (total = 8 semaines)



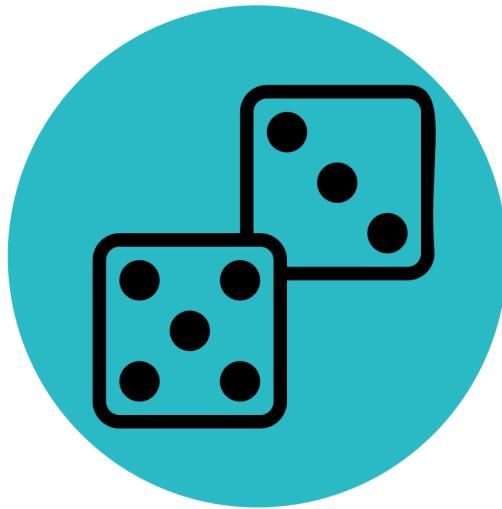
Pas de prolongation possible si le livre est réservé.

TARIFS EN BIBLIOTHÈQUE



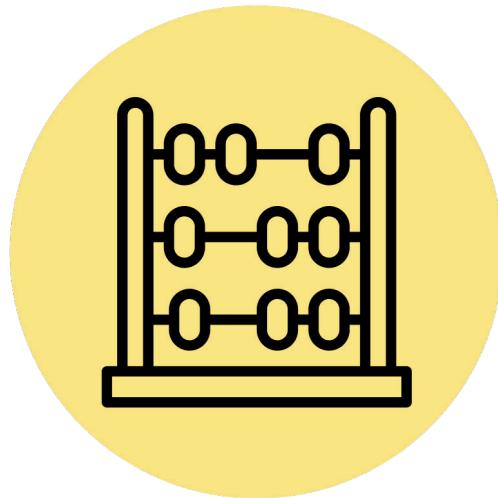
Prêt jusqu'à 18 ans	Gratuit
Abonnement annuel	7€
Prêt par livre pour 4 semaines	0.50€
Indemnité de retard	0.50€/livre/ semaine
Remplacement du Bibliopass	5€
Amende en cas de détérioration ou de perte d'un livre	Voir avec le/la bibliothécaire

EMPRUNTER À LA LUDOBLOCK



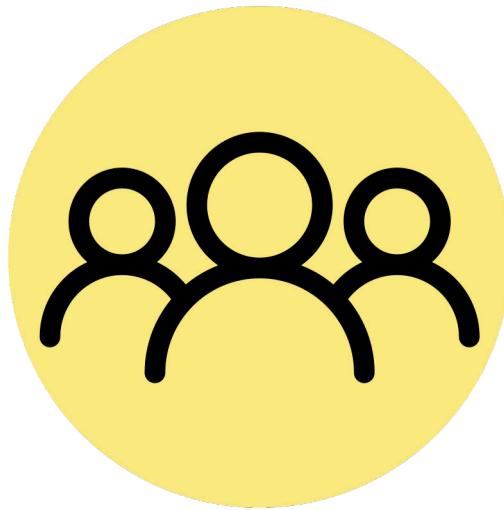
- Le prêt est de **3 semaines** pour les jeux, les jeux vidéo et les déguisements.
- Pour les jeux géants, le prêt est consenti jusqu'au mardi suivant.
- Le nombre d'**articles** pouvant être empruntés est limité à **3**.
- Chacun·e est responsable de ses emprunts.
- L'usager·ère est tenu·e de vérifier sur place, le cas échéant sous la supervision du ludothécaire, si les jeux ou déguisements qu'iel emprunte sont complets.
- Les jeux et déguisements doivent être restitués dans leur état initial compte tenu de l'usure normale.
- Une caution, payée en liquide uniquement, est demandée pour certains types d'articles particuliers (comme les déguisements ou les jeux géants).

TARIFS DE LA LUDOBX



Jeux	1€/jeu/3 semaines
Jeux géants	5€ jusqu'au mardi suivant
Jeux vidéo	3€/jeu/3 semaines
Déguisements	5€/déguisement/3 semaines
Caution pour les jeux de plus de 100€	15€/jeu
Caution pour les déguisements	5€/déguisement
Indemnité de retard	0,50€/article
Amende en cas de détérioration ou de perte de pièces	Voir avec le/la bibliothécaire

PRÊT AUX COLLECTIVITÉS



- L'inscription d'une collectivité se fait au nom de l'institution avec mention de la personne responsable du prêt.
- Le prêt aux collectivités est **gratuit**.
- Les enfants inscrits dans un cadre collectif ne sont pas inscrits en individuel. Il est nécessaire de distinguer la collectivité responsable du responsable légal.
- Le prêt est de **2 mois**, prolongeable une fois de 2 mois.
- Le nombre maximal par défaut est **de 50 documents** par bibliothèque. Des dépôts peuvent être envisagés dans vos classes (demandez à votre bibliothécaire).
- Il existe une distinction stricte entre la carte de collectivité (pour les usages professionnels) et la carte individuelle (pour les usages privés).

RAPPEL



Combien de documents puis-je emprunter ?

Individuel	15 documents
Collectivité	50 documents
Ludobox	3 documents

Combien de temps puis-je ... ?

Emprunter (Individuel)	4 semaines
Prolonger (Individuel)	1 X 4 semaines
Emprunter (Collectivité)	2 mois
Prolonger (Collectivité)	1 x 2 mois
Emprunter (Ludobox)	3 semaines
Prolonger (Ludobox)	1 X 3 semaines

MÉDIATHÈQUE NOUVELLE DANS VOTRE BIBLIOTHÈQUE



Vous voulez retirer vos emprunts de médias à la bibliothèque la plus proche de chez vous ?

Rien de plus simple. Voici la marche à suivre :

1) Inscrivez-vous à la bibliothèque locale de votre choix, si ce n'est déjà fait.

2) Créez votre identifiant propre à Samarcande sur le site :
<https://www.samarcande-bibliotheques.be>

3) Lorsque vous avez reçu la validation de votre bibliothèque, vous pouvez effectuer vos commandes en utilisant votre identifiant Samarcande (et non l'identifiant de Médiathèque Nouvelle) :

- Soit sur le site de Médiathèque Nouvelle :
www.mediatheque.be
- Soit sur le site de Samarcande :
www.samarcande-bibliotheques.be

Le réseau des bibliothèques publiques de la Région Bruxelles-Capitale c'est :



- 19 communes
- 56 bibliothèques
- 8 ludothèques
- Un système **OPEN+** à la bibliothèque BRUEGEL
*OUVERTURE AUTOMATISÉE
DE 18H À 22H EN SEMAINE
ET 9H À 22H LE WEEK-END*
- ACCÈS GRATUIT pour étudier et séjourner
- + de **900** heures d'ouverture au total !

biblio.brussels

